

# Projet pédagogique

# Accueil extrascolaire



Une école familiale au cœur de Tournai  
qui offre un suivi individualisé  
de chaque enfant de 2 ½ ans à 12 ans

18 Rue des Carmes à Tournai

tél : +32 69 23 43 10

[secretariat@ursulines-tournai.be](mailto:secretariat@ursulines-tournai.be)

En application à partir de l'année scolaire 2024-2025

Projet pédagogique  
pour l'accueil extrascolaire  
accueillant les enfants  
de 2 ans ½ à 12 ans  
avant et/ou après les heures  
de fonctionnement scolaire  
de l'établissement

# ECOLE FONDAMENTALE DES URSULINES

*L'enfant passe une grande partie de sa journée hors du cadre familial, au sein de l'école. Bien souvent, ce temps dépasse le temps scolaire. C'est pourquoi il doit pouvoir bénéficier de conditions d'accueil de qualité répondant à tous ses besoins.*

*Les temps d'accueil extrascolaire doivent être réfléchis pour ne pas rester des périodes à part mais bien pour faire partie intégrante de l'école, en répondant aux attentes du projet éducatif et pédagogique de l'établissement.*

# Informations d'ordre général

## 1. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'accueil

L'accueil extrascolaire est organisé par le Pouvoir organisateur de l'école : a.s.b.l. Ursulines-La Madeleine.

Coordonnées du Pouvoir organisateur :	
Nom :	A.S.B.L. Ursulines – La Madeleine
Adresse :	Rue des Carmes, 10 à 7500 Tournai
N° d'entreprise :	0458.227.802
N° compte :	BE83 7320 2387 7815

Cet accueil s'inscrit dans le cadre du projet éducatif et pédagogique de l'école. Il a lieu au sein des locaux de l'école au 18 rue des Carmes à 7500 Tournai.

L'organisation pratique de l'accueil extrascolaire est sous la responsabilité de la direction de l'école, Madame Sandrine Delmarle, en concertation avec le Pouvoir Organisateur.

Les décisions relatives à l'accueil extrascolaire sont prises en conformité avec les statuts de l'a.s.b.l. U.L.M.

L'accueil extrascolaire s'inscrit dans le cadre du décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Il adhère au Code de qualité de l'ONE, arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003.

## 2. Type d'accueil organisé

Il s'agit d'un accueil extrascolaire, c'est-à-dire un accueil hors du temps de classe, le matin avant les cours et l'après-midi à la fin des cours. Cet accueil extrascolaire est intégré dans un programme CLE (coordination locale pour l'enfance).

L'accueil extrascolaire de l'U.L.M. propose :

- ✓ un accueil tous les matins avant les cours, à partir de 7h15, et l'après-midi à la fin des cours, jusqu'à 18h ;
- ✓ une étude pour les enfants du primaire les lundis, mardis, jeudis jusque 16h35 ;
- ✓ une surveillance des diners, des récréations et de la sieste tous les midis ;
- ✓ des activités extrascolaires le mercredi après-midi jusqu'à 17h30.

Les animateurs ont des attributions les plus fixes possibles quant aux enfants dont ils ont la charge. Certains s'occupent plus particulièrement des enfants de la section maternelle et d'autres de la section primaire. Il va de soi que cette organisation favorise une meilleure connaissance de chaque enfant, le développement d'une relation de confiance avec celui-ci et ses parents.

Le taux de présence de nos animateurs évolue crescendo en début de journée et decrescendo en fin de journée, pour s'adapter au nombre croissant puis décroissant d'enfants présents à l'accueil extrascolaire.

Les parents déposent ou viennent rechercher leur(s) enfant(s) à leur meilleure convenance, tout en respectant les horaires prévus. Il n'y a pas d'obligation de participer à chaque accueil.

## **Horaire et spécificités des accueils proposés :**

### **Accueil du matin (7h15-8h25) :**

Ouverture des portes dès 7h15 : jusqu'à 8h, accueil des premiers enfants - tous niveaux confondus par une accueillante, Mme Marie-Christine Moulin dans le local d'accueil maternel -> accueil actif (de type nursing), jeux diversifiés (puzzles, poupées, coloriages, jeux de construction, jeux de société, toboggan...).

#### ❖ **En maternelle :**

- de 8h à 8h10 : suite de l'accueil des enfants par l'accueillante, Mme Marie-Christine Moulin, dans le local d'accueil ;
- de 8h10 à 8h25 : accueil des enfants par les enseignantes dans leur classe (pour les 2 ½ à 3 ans) ou sur la cour de récréation maternelle (pour les 4 à 6 ans) -> jeux libres avec matériel de jeux extérieurs (ballons, balancelle, maisonnette, toboggan...)

Cette période permet d'accueillir les enfants de 2 ½ à 3 ans et leurs parents, en classe, dans un climat propice à la sérénité et aux échanges.

#### ❖ **En primaire :**

- de 8h00 à 8h25 : surveillance des enfants sur la cour de récréation par deux enseignants -> jeux libres ;

A 8h23, les enseignants forment les rangs pour rentrer en classe avec leurs élèves.

### **Accueil du midi (12h00-13h25) :**

L'entièreté du temps de midi est encadrée par des enseignants, épaulés par les animatrices. Les enfants sont répartis dans 3 locaux différents afin que chacun puisse manger à son rythme, dans un climat de calme, axé sur la qualité des dîners équilibrés proposés.

#### ❖ **En maternelle :**

- de 12h00 à 12h30 : dîners des enfants de la classe d'accueil et 1<sup>re</sup> maternelle dans leur classe, encadrés par leur enseignante et la puéricultrice ; dîners des enfants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelles dans le réfectoire maternel (repas chauds et tartines), encadrés par une enseignante et une aide de cuisine ;
- de 12h30 à 13h25 : préparation, mise à la sieste. Surveillance des enfants de la classe d'accueil et 1<sup>re</sup> maternelle par leur enseignante ou la puéricultrice -> local isolé dans un bâtiment séparé des autres classes de l'école ;
- de 12h30 à 13h25 : surveillance des enfants 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> maternelles par une bénévole dans la salle de gymnastique ou sur la cour de récréation maternelle (selon la météo) -> jeux libres avec matériel de jeux extérieurs (ballons, balancelle, maisonnette, toboggan...).

#### ❖ **En primaire :**

- de 12h00 à 12h30 : dîner des enfants dans le réfectoire primaire (1er service), encadrés par un enseignant et la responsable des dîners (Mme Agathe Lenotte) + surveillance des autres enfants de primaire par une bénévole sur la cour de récréation -> jeux libres avec petit matériel (ballons, billes, cordes à sauter...);
- de 12h30 à 13h00 : dîner des enfants dans le réfectoire primaire (2e service), encadrés par un enseignant et la responsable des dîners (Mme Agathe Lenotte) + surveillance des autres enfants de primaire par une bénévole sur la cour de récréation -> jeux libres avec petit matériel (ballons, billes, cordes à sauter...) + une éducatrice → jeux dirigés ou jeux de société ;
- de 13h00 à 13h25 : surveillance sur la cour de récréation des enfants de primaire par deux enseignants en extérieur-> jeux libres + une éducatrice et des bénévoles en intérieur → ateliers du midi gratuits au choix : Yoga, Mandala, Magie des Sons, Impro, Dessin par les Émotions, créations artistiques, jeux de société à la ludothèque (aménagée en partenariat avec le secondaire)

A 13h25, les enseignants forment les rangs et rentrent en classe avec leurs élèves.

### **Accueil de l'après-midi (15h20-18h), sauf le mercredi :**

Entre 15h05 et 15h20, les enseignants sortent des classes avec leurs élèves.

#### **❖ En maternelle :**

- de 15h20 à 15h35 : attente des enfants pour la reprise par les parents, dans la cour, sous la surveillance de 2 enseignantes ;
- de 15h35 à 18h00 : goûter des plus jeunes entamé par la puéricultrice et prise en charge des enfants par l'éducatrice, Madame Florence Bonte, dans le local d'accueil ou sur la cour de récréation (selon la météo) → goûter, jeux variés intérieurs ou extérieurs (puzzles, poupées, jeux de construction, jeux de société, toboggan, coloriages, ballons, cordes à sauter...);

#### **❖ En primaire :**

- de 15h20 à 15h35 : récréation des enfants surveillée par deux enseignants et l'accueillante, Madame Marie-Christine Moulin, sur la cour de récréation → relâchement après les cours, collation;
- de 15h35 à 16h35 : les lundis, mardis et jeudis : au choix des parents : étude silencieuse sous la tutelle de bénévoles → réalisation des devoirs et leçons ou accueil sous la surveillance de l'accueillante, Mme Marie-Christine Moulin ; les vendredis, accueil pour tous → jeux variés intérieurs ou extérieurs (puzzles, jeux de construction, jeux de société, ballons, cordes à sauter...);

Les enfants qui ont terminé leurs devoirs et leçons peuvent rejoindre le groupe d'accueil.

- de 16h35 à 17h35 : prise en charge du reste des enfants par l'accueillante, Madame Marie-Christine Moulin dans le local d'accueil primaire ou sur la cour de récréation (selon la météo) → jeux variés intérieurs ou extérieurs (puzzles, jeux de construction, jeux de société, ballons, cordes à sauter...);
- de 17h35 à 18h00 : regroupement des derniers enfants avec les maternelles dans le local d'accueil maternel, sous la surveillance de l'éducatrice, Madame Florence Bonte.

### **Accueil du mercredi après-midi (12h-17h30) :**

A 12h00, après la sortie des classes, les enfants de primaire jouent sur la cour de récréation sous la surveillance des enseignants et les enfants de maternelle rejoignent le local d'accueil avec l'éducatrice, Madame Florence Bonte.

S'inscrivant dans la continuité des objectifs poursuivis par les services d'accueil, pour répondre à la demande des parents, un accueil pour tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans est assuré jusqu'à 17h30. Des activités sportives, culinaires, culturelles ou ludiques y sont organisées.

A 12h15, tous les enfants sont regroupés dans le local d'accueil. Les enfants qui restent toute l'après-midi prennent leur repas puis bénéficient d'un moment de temps libre.

A 13h00, les enfants de primaire réalisent leurs devoirs et leçons sous la tutelle de l'éducatrice, Madame Florence Bonte. Cette dernière s'occupe de l'animation tout l'après-midi. Les petits peuvent faire une sieste sous la surveillance d'une bénévole.

Selon les conditions climatiques, elle organise des activités d'intérieur ou d'extérieur :

- Bricolages de saison
- Activités culinaires
- Jeux collectifs
- Visite d'un musée
- Fêtes d'Halloween, de Saint-Nicolas...

### **Modalités administratives :**

Tout enfant régulièrement inscrit dans l'établissement a accès à l'accueil extrascolaire organisé le matin, le midi et le soir au sein de l'école.

Tout enfant, âgé de 2,5 ans à 12 ans, a accès aux activités extrascolaires du mercredi après-midi, même s'il n'est pas inscrit dans l'établissement.

Toute discrimination fondée sur les origines sociales et/ou culturelles sera vivement écartée.

Suite à la mise en application du décret ATL, nous sommes dans l'obligation d'établir un dossier individuel pour chaque participant. Ainsi, les parents (ou tuteurs) doivent remplir une fiche d'identification reprenant

les informations administratives et de santé de l'enfant et fournir une vignette de mutuelle au nom de l'enfant.

Le dossier administratif doit être en ordre et remis au plus tôt à l'animatrice ou à la direction, à défaut il sera fait application de la section 3 du Règlement d'Ordre Intérieur : pénalités (suspension ou un refus de la prise en charge de l'enfant).

### 3. Règlement d'Ordre Intérieur (voir annexe)

### 4. Mode de fixation de la participation financière

Depuis son agrégation en tant que milieu d'accueil 3-12 ans, l'accueil extrascolaire de l'école bénéficie d'une subvention de fonctionnement destinée à couvrir les frais de fonctionnement (achat de matériel, de mobilier adapté, de jeux, travaux de rénovation, aménagements divers...) ainsi que les frais éventuels liés à l'engagement et à la formation du personnel. Nous bénéficions également d'une subvention accordée par la Ville de Tournai pour avantages sociaux. Afin d'offrir un service maximal aux parents et une plus grande stabilité aux enfants qui nous sont confiés, nous fonctionnons avec des employées engagées en CDI et non des ALE. Nous dépassons dès lors chaque année les subventions accordées et nous sommes donc dans l'obligation de demander une participation financière aux parents.

La participation financière des parents est fixée comme suit :

- le matin de 7h15 à 8h00 : 0,75 € pour toute période entamée ;
- A partir de 8h, les enfants sont surveillés gratuitement par les enseignants ;
- le midi de 12h00 à 13h00 : 0,25 € pour la surveillance du repas tartines (soupe comprise), ainsi que la même participation comprise dans le prix des repas complets ;
  - l'après-midi de 15h35 à 18h00 : 0,75 € pour toute période entamée (3 périodes) ;
  - l'étude de 15h35 à 16h35 : 1€ ;
  - le mercredi midi de 12h15 à 13h00 : 0,75 € pour toute période entamée ;
  - le mercredi après-midi de 12h15 à 17h30 : forfait de 3 € par tranche entamée (12h15 / 15h30 et 15h30 / 17h30) .

Une provision mensuelle, calculée sur base des frais obligatoires annuels et de la participation aux repas et/ou à l'accueil extrascolaire, est à honorer chaque 1er du mois pour le mois suivant, de septembre de chaque année scolaire jusqu'à juin suivant, soit 10 versements forfaitaires, sur le compte BE83 7320 2387 7815.

Selon une périodicité de 1 à 4 mois, les parents reçoivent un décompte détaillé de ce que leur enfant a réellement consommé et l'état de leur compte. Fin juin, la balance entre ce qui a été versé et ce qui a été réellement consommé est faite et une régularisation est du compte est organisée.

Dans l'hypothèse où les conditions de participation financière du projet d'accueil ne seraient pas respectées, il sera fait application de la section 3 du Règlement d'Ordre Intérieur : pénalités (suspension ou un refus de la prise en charge de l'enfant).

Les frais d'accueil extrascolaire seront repris annuellement dans l'attestation fiscale relative aux frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans aux deux conditions suivantes :

- être totalement en ordre de paiement des frais d'accueil (sinon un prorata est calculé) ;
- être en ordre sur le plan administratif (dossier administratif complet).

Les parents sont tenus de respecter l'heure de fermeture des structures. En cas de retards répétés malgré nos interpellations auprès de la famille, l'accès de l'enfant à l'accueil pourrait être remis en question. En cas de retard, nous demandons impérativement aux parents de téléphoner pour prévenir que l'enfant ne pourra être repris à l'heure de fermeture de la structure. En cas de retards répétés, une amende de 1€ par 15' de retard sera appliquée.

## 5. Encadrement et qualification du personnel

Notre équipe d'animateurs se compose actuellement de 5 personnes engagées et 2 bénévoles :

- Madame Marie-Christine Moulin (CDI de 11 h/semaine)
- Madame Florence Bonte (CDI de 21h/semaine)
- Mesdames Clémence Pelletier, Lou Desaever, Peggy Détourné (enseignantes pour études)
- Madame Sophie Manche (volontariat de 4h/semaine)
- Madame Aurélie Dedeurwaerder (volontariat de 6h/semaine)

L'équipe est dirigée par Madame Sandrine Delmarle, directrice de l'école.

Le taux d'encadrement moyen de chaque accueillant est de 25 enfants.

Nous demandons de la part des accueillants une expérience et/ou une qualification concernant les enfants et l'aptitude à les accueillir.

Notre équipe compte une accueillante d'enfants diplômée de l'IFAPME (en septembre 2014), une éducatrice diplômée, trois enseignantes et deux mamans de plusieurs enfants, proposant ponctuellement leur aide pour des animations de classe.

En outre, comme spécifié à l'article 14 du Code de Qualité : « *Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.* »

L'a.s.b.l. veille donc à ce que le personnel accueillant participe, autant que faire se peut, à des formations visant à développer leurs connaissances et leurs compétences dans tous les domaines de leur métier : secourisme, psychologie et développement de l'enfant, animation, activités artistiques, jeux de coopération....

De plus, durant l'année scolaire 2014-2015, une enseignante a été formée aux premiers secours, et dispense depuis elle-même cette formation aux élèves les plus âgés de l'école, ainsi qu'au personnel accueillant. L'éducatrice et la puéricultrice de l'école ont également obtenu leur BEPS en 2023.

Nous demandons aux accueillantes d'être attentives aux âges des enfants qui varient de 2 ½ ans à 12 ans. Il est important de veiller aux besoins de chaque enfant, notamment après toute la journée passée à l'école, de superviser les relations entre les enfants (pas d'enfant isolé, se sentant à l'écart), d'être attentif aux préoccupations et aux craintes éventuelles d'un enfant, de le réconforter.

Dans un souci d'efficacité, nous demandons au personnel de veiller à :

- ✓ Être présente à l'heure convenue ;
- ✓ Veiller à la tenue du registre des présences matin, soir et mercredi après-midi ;
- ✓ Entretenir d'excellentes relations avec les parents ;
- ✓ Surveiller chaque enfant dès son entrée jusqu'à sa sortie ;
- ✓ Proposer des activités ludiques pour chaque tranche d'âge et gérer le matériel qui leur est réservé pour organiser ces activités (jeux, matériel de bricolage...) ;
- ✓ Participer aux réunions de concertation (rappel des objectifs, du projet pédagogique de l'AES et des moyens de les mettre en œuvre) ;
- ✓ S'engager à suivre les formations proposées, la priorité étant donnée aux accueillantes engagées sous contrat CDD ou CDI, sans formation de base en matière d'accueil et d'animation.



# Le projet éducatif

## 1. Objectifs poursuivis par le milieu d'accueil et moyens mis en œuvre pour y parvenir

Parmi tous les objectifs du Code de Qualité auxquels notre accueil extrascolaire répond, en voici quelques-uns qui nous tiennent particulièrement à cœur.

*Art. 7. Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.*

Le temps d'accueil est un moment de détente, d'amusement, de temps libre et de jeu. Il alterne activités libres et/ou organisées, aussi bien en intérieur qu'en extérieur (si la météo le permet).

Le jeu, sous toutes ses formes, contribue à développer les aptitudes de l'enfant et favorise une croissance équilibrée sur les plans cognitif, psychologique, social et émotionnel.

Il stimule l'estime de soi de l'enfant et permet à celui-ci de se confronter à des défis, face à lui-même et face aux autres. Il donne la conscience de sa propre valeur et de ses capacités.

Le jeu est également un mode privilégié d'expression des besoins de l'enfant. Au sein de cette activité, les enfants interagissent entre eux, s'imitent, créent des relations, partagent, apprennent le respect de l'autre et des règles, tout en prenant du plaisir !

Il est un lieu d'apprentissage multiple où l'enfant construit sa pensée abstraite.

*Art. 6. Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.*

Dans cette optique, nous privilégions la séparation des petits et des grands afin de respecter le rythme de vie de l'enfant. Chaque groupe est pris en charge par un accueillant tout en respectant les normes d'encadrements imposées par l'ONE et va dans son propre local. Les accueillants proposent des activités individuelles ou collectives variées en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins.

Différentes activités sont organisées :

- jeux de construction : légos, cubes en bois...
- jeux éducatifs : puzzles, dominos, lottos...
- jeux de société
- jeux d'extérieur : ballons, cordes à sauter, balancelle, maisonnette, toboggan...
- jeux d'éveil pour les plus petits

Lors de ces activités, l'accueillant veille à ce que l'enfant prenne certaines initiatives comme par exemple demander de faire un bricolage ou lire une histoire. L'ordre des activités proposées a peu d'importance, tant que l'enfant se sente bien, impliqué dans l'activité en cours et se sente écouté.

Des moments plus libres sont également prévus ; c'est pourquoi nous essayons de créer des espaces à thème comme par exemple un espace bibliothèque, un espace maison (avec poupées), un espace garage...

Le mercredi, les enfants qui éprouvent le besoin d'un moment de repos peuvent également faire la sieste pendant que d'autres jouent, lisent...

*Art. 2. Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif, affectif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.*



La multitude d'espaces disponibles et leur aménagement réfléchi sont un atout considérable dans la bonne organisation de l'accueil extrascolaire et dans la possibilité de proposer aux enfants des activités diversifiées et de qualité :

✓ 2 locaux réservés aux accueils scolaires : locaux spécifiquement aménagés pour l'accueil maternel ou primaire : bibliothèque, mezzanine avec toboggan intérieur, espace jeux de société, espace maison et garage, espace collations, évier, toilettes adaptées juste à côté du local, vue sur la cour (facilité de surveillance) ;

✓ 2 réfectoires : locaux spécifiquement aménagés pour les repas chauds ou froids : service bain-marie, desserte roulante, micro-ondes, frigos, espace évier pour la vaisselle ;

✓ 2 cours de récréation séparées avec accès aux toilettes : une avec préau et l'autre aménagée avec des jeux d'extérieur accessibles aux enfants de maternelle (modules variés, maisonnettes, balancelles, petits vélos, trottinettes...);

✓ 1 classe pour les plus jeunes enfants (de 2 ½ à 4 ans) : ensemble de 3 locaux isolés, situés juste en face de l'école centrale, aux abords de la cour de maternelle et aménagés spécifiquement pour nos plus jeunes : espace bibliothèque, espace psychomotricité permanent, espace de fine manipulation, espace peinture, supports variés pour le graphisme, rangement facilité des jeux, toilettes adaptées, accès facile aux jeux extérieurs, bain-marie pour les repas chauds, espace de sieste calme et reposant avec des lits adaptés, hygiéniques et nominatifs prévus par l'école (une couverture, un coussin, un doudou, une « tutute » sont fournis par les parents.) ;

✓ 1 très belle salle de gymnastique avec matériel varié : matériel de circomotricité, tapis, ballons de toutes tailles, mur d'escalade... ;

Le jeu est privilégié car il est un espace d'autonomie : l'activité autonome, source de plaisir, représente une part importante de la vie des enfants. Dans l'espace de jeux, pourvu d'objets variés, adaptés à leurs intérêts et capacités, ils peuvent agir, jouer et se mouvoir en poursuivant leur intérêt du moment, selon leur rythme et leur désir.

Nous collaborons également avec des organismes externes afin de proposer une panoplie d'activités, gratuites ou payantes, disponibles selon la demande des parents (cours de musique, cours de langue, cours de danse, cours de psychomotricité ou de sports...)

*Art. 8. Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.*

Afin d'assurer une hygiène de vie correcte, un évier pour se laver les mains est à disposition dans chaque local et un coin change avec vêtements de rechange est prévu près des locaux des enfants de maternelle. Une pharmacie avec le matériel adéquat est à disposition des enseignants et des accueillants dans chaque local en cas de soucis. Une farde reprenant les fiches de santé de chaque enfant et des numéros d'urgence reste à disposition également.

Durant le temps de midi, la répartition des enfants sur 3 sites et leur encadrement par 11 personnes se relayant permet à tous de manger à leur rythme, dans un climat de calme. Le groupe plus restreint des plus jeunes permet à l'enseignante et la puéricultrice en charge de ce groupe de prendre le temps d'apprendre à chacun les bonnes habitudes alimentaires et d'hygiène. Chez les plus âgés, les enfants sont responsabilisés à l'hygiène avant et après le repas. Ils peuvent proposer leur aide pour débarrasser et nettoyer leurs tables, encadrés d'un adulte responsable.

Une collation est prise par les enfants chaque jour de 15h20 à 15h40 : c'est un moment de « premier contact » entre l'accueillante et les enfants accueillis après une journée d'école ; c'est un moment privilégié pendant lequel l'accueillante aura un regard plus attentif aux plus jeunes en proie à la fatigue ou à l'angoisse de ne pas voir papa ou maman, en rapport aux autres enfants que l'on vient chercher. Chaque parent a prévu la collation de 15h20 ; toutefois, si certains enfants n'en ont pas, l'école la fournit (fruits, biscuits secs...).

Nous veillons à la qualité des denrées proposées par les parents. Nous privilégions les fruits, biscuits, céréales, tartines, lait, jus..., à l'exclusion de chips, cola et sodas, chewing-gum ou sucettes, qui ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

Le mercredi, les enfants doivent apporter leurs repas et collations. Nous sommes attentifs à ce que l'enfant mange correctement et nous disposons de moyens pour mettre leurs plats dans le frigo ou les réchauffer si nécessaire.

*Art. 5. Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.*

Le mercredi après-midi, vu le nombre restreint d'enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire, les enfants de 2 ½ à 12 ans sont rassemblés dans le même local avec une seule accueillante. L'accueillante en fait un moment privilégié pour apprendre à vivre ensemble, tout en respectant autrui et en faisant attention aux plus petits.

A travers les activités proposées, les plus âgés apprennent à aider les plus jeunes, à être attentifs à leurs besoins. Les objectifs du projet du mercredi après-midi sont de proposer un accueil de qualité entre 12h00 et 17h30, ouvert à tous les enfants, inscrits ou non dans l'établissement, et qui se déroulera selon le planning suivant :

- de 12h00 à 13h : temps de repas dans un climat de calme, axé sur l'attention portée à une alimentation saine ;
- de 13h à 17h30 : temps d'accueil encadré par une accueillante attentive qui propose aux enfants toute une série d'activités culturelles, ludiques, éducatives, sportives. Ces activités permettent aux enfants de développer toutes les facettes de leur personnalité, de stimuler et développer leur potentiel (psycho)moteur, de rencontrer leurs besoins dans le domaine affectif et social.

L'accueillante propose des activités et ateliers diversifiés selon les besoins et les âges. Nous citerons, entre autres, les jeux libres (poupées, garage, blocs de construction...), les jeux de société, les lectures-plaisir, les activités de bricolage, le dessin, le chant, la musique, les jeux moteurs et psychomoteurs en intérieur et extérieur... Le matériel nécessaire est mis à disposition des accueillantes scolaires pour des animations ponctuelles ou une utilisation régulière, dans leurs locaux et est renouvelé selon les besoins. Il permet au personnel encadrant d'initier de nouvelles activités qui permettent à l'enfant de développer ses aptitudes psychomotrices, sa réflexion, sa logique, son esprit de coopération et améliore sa socialisation.

Des ateliers culinaires sont également proposés une fois par mois afin de sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée, en préparant par exemple leur goûter.

Dans un souci constant de développement de l'autonomie des enfants, nous veillons à ce que l'enfant range le matériel qui est mis à sa disposition et le respecte.

Plusieurs fois sur l'année, nous organisons une fête entre enfants (fête d'Halloween, visite de Saint-Nicolas, chasse aux œufs...) ou une sortie culturelle (visite d'un musée).

Afin de valoriser les travaux des enfants et dans la mesure du possible, nous essayons d'exposer les bricolages faits en accueil temps libre. Des photos sont également prises et affichées dans les locaux.

Les activités proposées le mercredi sont beaucoup plus diversifiées et sortent du cadre de l'école (des bâtiments) car nous voulons vraiment améliorer notre offre en profitant du temps plus long que les enfants passent à l'accueil. Il est en effet plus facile de faire venir des personnes extérieures ou de nous déplacer nous-mêmes pour la réalisation de certaines d'entre elles quand les enfants ne partent pas au compte-goutte. Nous ne voulons cependant pas obliger tous les parents à laisser les enfants l'après-midi entière, surtout s'ils ont d'autres activités prévues. C'est pourquoi, lorsqu'une activité précise est organisée, les parents sont tenus informés par un courrier et doivent s'inscrire. Ces activités spécifiques restent gratuites (hormis l'heure d'accueil habituelle).

*Art. 16. Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.*

Chaque enfant doit se référer au ROI instauré dans le milieu d'accueil. Ce ROI est signé et donc connu par le(s) parent(s) lors de l'inscription. Il détaille, entre autres, la plage horaire, le coût, les sanctions prises...

Le projet d'accueil est transmis au personnel accueillant qui pourra en informer les parents désireux de connaître les objectifs de notre projet. Ce dernier est également disponible sur notre site internet ([www.ursulines-tournai.be](http://www.ursulines-tournai.be)).

Les accueillants sont à l'écoute des parents et des enfants pour comprendre aux mieux leurs attentes et besoins. La communication est importante ; c'est pourquoi nous vous demandons de nous informer quand il y a un problème. Dans un souci réel de communication entre accueillants, direction et enseignants de l'école,

le passage des enfants entre accueillant et enseignant se fait chaque jour concrètement. Les informations sont directement transmises ou laissées à la secrétaire de l'école qui se charge de les transmettre. Lorsqu'un enfant rencontre un problème, il peut se tourner vers son accueillant qui essaiera de discuter avec l'enfant, de voir avec la direction ou le parent si le problème est plus sévère. Nous exigeons un devoir de réserve de la part de notre personnel. Nous ne tolérons pas la violence et favorisons le dialogue, l'échange.

## 2. Régulation des relations au niveau de l'équipe

Le projet d'accueil a été établi suivant les expériences des accueillants précédents, suivant les avis de l'équipe enseignante, de la direction et du Pouvoir organisateur. Il est évident que les avis de ces différents partenaires veulent également refléter les échos des parents concernés.

Régulièrement, chaque accueillant est interpellé par rapport aux activités qu'il doit proposer et au matériel dont il a besoin pour mener à bien ses projets.

Plusieurs fois durant l'année scolaire, des réunions de concertation sont organisées. Elles rassemblent les accueillants et sont orchestrées par la direction de l'école. Elles permettent de partager des expériences vécues, de discuter des pratiques pédagogiques et récréatives, de tirer des bilans ou de réajuster certaines pratiques, de résoudre collectivement des problèmes rencontrés, de mettre en place des activités spécifiques, et ceci, grâce à des échanges, des mises au point, l'organisation d'activités spécifiques, la gestion des horaires et des remplacements, le choix des formations continues...

Ce projet est évalué à chaque fois que le besoin s'en fait sentir et au moins tous les trois ans, tant par le P.O. et la direction, responsables du projet, que par les accueillants, et ceci dans le but d'évaluer le fonctionnement de l'accueil et de partager toute suggestion permettant l'amélioration générale.

Dans le plan de pilotage de l'école, un objectif mettra spécialement le focus sur l'accueil des élèves durant les temps hors classe afin d'améliorer le climat scolaire dans les cours de récréation. Les stratégies envisagées sont :

- Être à l'écoute des avis des élèves sur leur bien-être hors de la classe.
- Respecter les mêmes règles de surveillance durant les récréations.
- Aménager les cours de récréation.
- Favoriser la communication bienveillante chez les élèves.

Les actions envisagées associeront bien évidemment le personnel de l'accueil extrascolaire afin de couvrir la totalité des temps hors scolaire.

# Règlement d'Ordre Intérieur

## de l'accueil extrascolaire des Ursulines

### 1. Remarque préalable

L'accueil extrascolaire (ou AES) étant un service mis à la disposition des enfants et de leurs parents dans le but de veiller au bien-être des premiers et de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des deuxièmes, la direction se réserve le droit d'exclure de ce lieu tout élève ne respectant pas les règles établies.

Les objectifs de l'accueil extrascolaire des Ursulines sont présentés en détail dans le **projet pédagogique pour l'accueil extrascolaire accueillant les enfants de 2 ans ½ à 12 ans avant et/ou après les heures de fonctionnement scolaire de l'établissement**, qui peut être obtenu sur demande auprès des accueillants, du secrétariat de l'école ou sur le site internet de l'école ([www.ursulines-tournai.be](http://www.ursulines-tournai.be)).

### 2. Règlement

Le règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale des Ursulines est également d'application au sein de l'accueil extrascolaire.

Afin de mener à bien le projet d'accueil et d'atteindre les objectifs, quelques principes particuliers s'imposent aux enfants et à leurs parents.

#### **Horaires :**

L'accueil extrascolaire propose :

- ✓ un accueil tous les matins avant les cours, à partir de 7h15, et l'après-midi de la fin des cours, jusqu'à 18h (17h30 le mercredi) ;
- ✓ une étude pour les enfants de primaire proposée les lundis, mardis, jeudis jusque 16h30 ;
- ✓ une surveillance des diners, des récréations et de la sieste tous les midis ;
- ✓ des activités extrascolaires le mercredi après-midi jusqu'à 17h30.

#### **Occupation des enfants :**

Les enfants sont répartis dans différents groupes en fonction de leur âge. Les enfants s'occupent librement, de manière autonome, ou participent aux activités proposées par l'accueillante, soit dans les locaux prévus à cet effet, soit dans les cours de l'école, en fonction des moments et des conditions météorologiques.

L'accueillante ciblera son attention vers les enfants du groupe qui lui est attribué. Elle propose des activités multidisciplinaires et ludiques adaptées à leur tranche d'âge.

#### **Etude**

Une étude payante est organisée de 15h35 à 16h35 le lundi, le mardi et le jeudi pour les enfants de primaire inscrits par leurs parents. Les autres enfants restent en garderie extrascolaire.

Les enfants doivent respecter les 4 consignes suivantes :

- ils sont responsables de leur gestion du temps et du travail.
- ils ne peuvent remonter dans leur classe.
- ils respectent le matériel, le mobilier et le local d'étude.
- ils travaillent dans le silence.

La fin des cours ayant lieu à 15h20, une surveillance dans la cour est assurée gratuitement jusqu'à 15h35, après quoi, tous les enfants du primaire sont priés de rejoindre la salle d'étude ou le local d'accueil.

Afin que chacun puisse travailler et rester concentré, les groupes d'étude sont organisés dans des classes situées au 2<sup>e</sup> étage. Nous demandons aux parents de ne pas perturber le travail des enfants et d'attendre la fin de l'étude dans le hall de l'école. La surveillante laissera sortir votre enfant à 16h35.

### **Tarifs :**

La participation financière des parents est fixée comme suit :

- le matin de 7h15 à 8h00 : 0,75 € pour toute période entamée ;

A partir de 8h, les enfants sont surveillés gratuitement par les enseignants ;

- le midi de 12h00 à 13h00 : 0,25 € pour la surveillance du repas tartines (soupe comprise) ;
- l'après-midi de 15h35 à 18h00 : 0,75 € pour toute période entamée (3 périodes) ;
- le mercredi midi de 12h15 à 13h00 : 0,75 € pour toute période entamée ;
- le mercredi après-midi de 12h15 à 17h30 : forfait de 3 € par tranche entamée (12h15 / 15h30 et 15h30 / 17h30).

Les parents sont tenus de respecter l'heure de fermeture des structures. En cas de retards répétés malgré nos interpellations auprès de la famille, l'accès de l'enfant à l'accueil pourrait être remis en question. En cas de retard, nous demandons impérativement aux parents de téléphoner pour prévenir que l'enfant ne pourra être repris à l'heure de fermeture de la structure. En cas de retards répétés, une amende de **1€ par 15' de retard** sera appliquée.

### **Mode de paiement :**

Une provision mensuelle, calculée sur base des frais obligatoires annuels et de la participation aux repas et/ou à l'accueil extrascolaire, est à honorer chaque 1er du mois pour le mois suivant, de septembre de chaque année scolaire jusqu'à juin suivant, soit 10 versements forfaitaires, sur le compte BE83 7320 2387 7815.

Selon une périodicité de 1 à 4 mois, les parents reçoivent un décompte détaillé de ce que leur enfant a réellement consommé et l'état de leur compte. Fin juin, la balance entre ce qui a été versé et ce qui a été réellement consommé est faite et une régularisation est du compte est organisée.

Dans l'hypothèse où les conditions de participation financière du projet d'accueil ne seraient pas respectées, il sera fait application de la section 3 du Règlement d'Ordre Intérieur : pénalités (suspension ou un refus de la prise en charge de l'enfant).

### **Pointage des enfants :**

Chaque accueillante possède la liste des enfants inscrits à l'accueil extrascolaire. Les présences sont réalisées à chaque début de période payante : une fois à 8h, une fois à 15h35, une fois à 12h15 (le mercredi), une fois à 16h35, une fois à 17h35 selon les tarifs. Concernant l'accueil du mercredi, les enfants sont pointés une fois à 13h et une fois à 15h30. Toute période entamée est due selon le tarif annoncé.

### **Obligations :**

Chaque parent est tenu de :

- compléter la fiche de renseignements remise en début d'année scolaire reprenant les informations administratives et de santé de l'enfant ;
- fournir une vignette de mutuelle au nom de l'enfant ;
- prévenir, par écrit, à une personne responsable, de tout changement dans la situation familiale de l'enfant et notamment des droits de reprise ou non de celui-ci à l'issue de la journée ;
- prévoir une collation pour le goûter de 15h30.

### **Comportement des élèves :**

Les enfants auront à cœur de respecter les jeux, le matériel et les lieux mis à leur disposition. Tout mauvais comportement récurrent (violence, grossièreté, vol, dégradation du matériel, manque de respect à l'égard du personnel surveillant ...) conduira l'élève à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil.

### **Respect du matériel :**

Le matériel dégradé volontairement par un enfant sera réparé ou remplacé aux frais des parents.  
En cas de dégradations récurrentes du matériel, l'enfant s'expose à une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil.

### **Sortie autorisée :**

Les enfants présents sont repris par les parents ou la personne responsable. Si un jugement empêche un membre de la famille de venir chercher l'enfant, une copie de ce jugement doit être remise à la direction.

Les élèves sont toujours repris à l'intérieur de l'école.

Tout enfant qui fréquente régulièrement le service d'AES et le temps de midi dans l'école fondamentale des Ursulines ne pourra quitter seul le lieu d'accueil ou l'école, que si et seulement s'il est muni d'une autorisation écrite ou d'une carte de sortie, datée et signée par le responsable de l'enfant. Ces retours non accompagnés doivent être soumis à l'autorisation de la direction.

### **Contacts :**

Afin de vous rassurer lorsque vous êtes sur la route et que vous craignez ne pas arriver à temps pour reprendre votre enfant à l'accueil du soir, voici un numéro de contact très important : **069/23.43.10**. L'accueillante sera en possession d'un téléphone et pourra vous répondre.

### **Assurance :**

Les enfants et les accueillants sont assurés par Adésio en cas d'accident survenu durant l'accueil.

## **3. Pénalités**

En cas de non-respect de ce règlement et après avertissements préalables, l'a.s.b.l. U.L.M., par le biais de la direction de l'école Fondamentale des Ursulines, se réserve le droit de convoquer les personnes responsables afin de trouver un terrain de conciliation. Si, à l'issue de celle-ci, aucune issue favorable ne se présente, un avis d'avertissement sera transmis :

- en cas de 1<sup>er</sup> avertissement : une suspension d'une semaine sera d'application ;
- en cas de 2<sup>e</sup> avertissement : un refus de prise en charge de l'enfant sera d'application.

**Le Projet d'accueil ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur ont été approuvés par l'a.s.b.l. U.L.M. et entrent en vigueur au 1er septembre 2020. Le Règlement d'Ordre Intérieur sera soumis à une évaluation à l'issue de l'année scolaire 2024/2025, en même temps que le projet d'accueil.**

***Ce document est soumis à la signature des parents (ou des personnes légalement responsables) lors de l'admission d'un enfant à l'accueil extrascolaire.***

**Pour l'organisation des activités du mercredi après-midi, merci de vous inscrire le lundi auprès du secrétariat si votre enfant y participe.**

Je soussigné(e) ....., responsable de : ....., classe de ....., déclare avoir reçu et pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire des Ursulines et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

## Renseignements de l'élève

### Personne à contacter en cas d'urgence :

Les parents sont contactés en cas de maladie ou d'accident survenu à l'école. Tout accident doit être déclaré à la direction ou au secrétariat le jour-même.

L'école décline toute responsabilité pour les accidents non déclarés survenus endéans les 48h.

Nom du responsable 1 à contacter : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : .....

Nom du responsable 2 à contacter : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : .....

### Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) :

Je soussigné(e) ....., responsable de l'élève ....., classe de .... année, ai bien pris connaissance du ROI. Je m'engage à le respecter et à accepter les sanctions et mesures d'ordre qu'il prévoit.

Signature des parents 

### Autorisation parentale concernant le droit à l'image (à cocher pour accord) :

Je soussigné(e) ....., responsable de .....

- autorise l'établissement à prendre des photos et des vidéos de mon enfant dans le cadre des activités scolaires et parascolaires et à publier et diffuser les images de mon enfant (voir ROI)
- Si je refuse, mon enfant sera flouté ou effacé des images sur lesquelles il apparait.

### GARDERIES - ETUDES PAYANTES :

Mon enfant est susceptible de rester à la garderie ou l'étude les jours suivants (*faites une croix dans la/les cases svp*) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (7h15-8h)					
Etude (15h30-16h30)					
Garderie (15h45-MAX 18h)					
Mercredi (12h15-13h)					
Mercredi (13h-MAX 17h30)					
Retour avec les Galipettes					

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la maison, avec une carte de sortie

OUI - NON